

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAONE-ET-LOIRE

CTL DU 6 NOVEMBRE 2020 - FICHE 1-2

DOSSIER DE PRÉSENTATION

MISE EN PLACE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU CHAROLAIS-BRIONNAIS

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Présentation du projet

→ Le cadre national

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

Un ou plusieurs services facturiers (SFACT) pourront être adossés au SGC, en fonction des besoins exprimés par les collectivités locales et EPCI du ressort. Du point de vue de l'utilisateur local, ces SGC offriront plusieurs points de contact : sur place mais aussi au sein des accueils de proximité (maisons de service au public, accueil dans les mairies, etc.).

→ La déclinaison locale

En Saône-et-Loire, l'objectif principal de la Direction dans la mise en œuvre de ce projet a été de ne pas concentrer les services sur Mâcon et Chalon mais bien de conserver des missions, des emplois et des agents sur l'ensemble des bassins de vie du département, à savoir : le Mâconnais, le Chalonnais, le Louhanais, le Charollais-Brionnais, le Bassin minier et l'Autunois.

Ce projet cible prévoit ainsi des Services de Gestion Comptable à Chalon-sur-Saône, Mâcon, Louhans, Charolles, Autun, Le Creusot,

Par ailleurs, en réponse à la volonté forte de la DGFIP de renforcer le conseil aux élus locaux, ce projet cible prévoit la création de 12 conseillers aux décideurs locaux exerçant leurs missions au profit des collectivités locales situées dans le ressort géographique de chaque EPCI du département.

Le nouveau réseau de proximité prévoit la constitution du service de gestion comptable du Charolais-Brionnais au 01/01/2021 issu des activités SPL des trésoreries de Charolles, Paray, Digoin et Perrecy, seulement pour les communes membres de la Communauté de communes du Grand Charolais pour cette dernière. De plus, les trésoreries de Bourbon-Lancy et de Gueugnon intégreront ce SGC au 01/09/2021.

La mise en place de ce SGC de Charolais-Brionnais entraîne la création au 01/01/2021 :

- d'un poste de conseiller aux décideurs locaux, dédiés à la communauté de communes du Grand Charolais ;

- de deux accueils de proximité à Digoin et Perrecy, Paray restant une résidence DGFIP.

Au delà au 01/09/2021 (élargissement avec les trésoreries de Bourbon-Lancy et de Gueugnon) :

- création d'un poste de CDL dédié à la Communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme ;
- de deux nouveaux accueils de proximité à Bourbon-Lancy et Gueugnon.

1 - Compétences

Trésorerie de Bourbon-Lancy

La trésorerie de Bourbon-Lancy, mixte, est compétente sur 10 communes : Bourbon-Lancy, Chalmoux, Cronat, Gilly-sur-Loire, Lesme, Maltat, Mont, Perrigny-sur-Loire, Saint-Aubin-sur-Loire et Vitry-sur-Loire, comptant environ 8000 habitants.

Trésorerie de Charolles

La trésorerie de Charolles, spécialisée secteur public local, est compétente sur 24 communes : Ballore, Baron, Beaubery, Champigny, Changy, Charolles, Chiddes, Colombier-en-Brionnais, Dyo, Fontenay, Lugny-les Charolles, Marcilly-la-Gueurce, Mornay, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte Marie, Ozolles, Prizy, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Civry, Suin, Vaudebarrier, Vendenesse-les-Charolles, Verosvres, Viry, comptant environ 11 000 habitants.

Elle ne gère plus d'intercommunalité depuis 2017. La gestion de l'activité EPS/EPSMS a été transférée à la trésorerie de Mâcon Hôpitaux depuis le 01/09/2019.

Trésorerie de Digoin

La trésorerie de Digoin, spécialisée secteur public local, est compétente sur 5 communes : Digoin, Les Guerreaux, La Motte Saint Jean, Saint-Agnan et Varenne-Saint-Germain, comptant environ 11 000 habitants.

La gestion de l'activité EPSMS a été transférée à la trésorerie de Mâcon Hôpitaux au 01/09/2020.

Trésorerie de Gueugnon

La trésorerie de Gueugnon, mixte, est compétente sur 16 communes : Chassy, Clessy, Cressy-sur-Somme, Curdin, Cuzy, Grury, Gueugnon, Issy-L'Evêque, La Chapelle-au-Mans, Marly-sous-Issy, Montmort, Neuvy-Grandchamp, Rigny-sur-Arroux, Sainte-Radegonde, Uxeau, Vendenesse-sur-Arroux, comptant environ 13 000 habitants.

Elle assure également la gestion de l'intercommunalité Entre Arroux Loire et Somme.

Trésorerie de Paray-le-Monial

La trésorerie de Paray-le-Monial, spécialisée secteur public local, est compétente sur 10 communes :

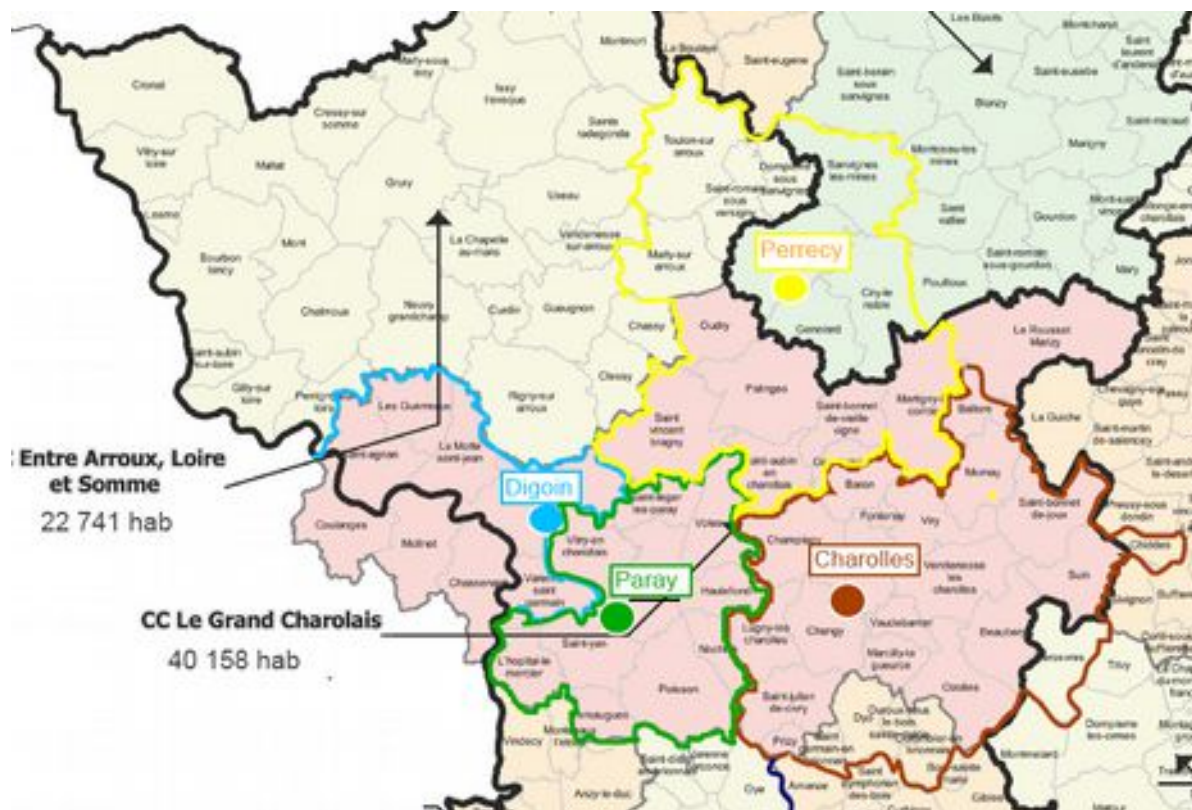
Hautefond, L'Hôpital-le-mercier, Nochize, Paray-le-Monial, Poisson, Saint-Léger-les-Paray, Saint-Yan, Versaugues, Vitry-en-Charollais et Voslevres, comptant environ 14 000 habitants. Elle assure également la gestion de l'intercommunalité du Grand Charolais. L'activité EPS/EPSMS a été transférée au 01/09/2019 vers la trésorerie de Mâcon Hôpitaux.

Trésorerie de Perrecy

La trésorerie de Perrecy, spécialisée secteur public local, est compétente sur 15 communes : Ciry-le-Noble, Dompierre-sous-Sanvignes, Genelard, Grandvaux, Marly-sur-Arroux, Martigny-le-Comte, Oudry, Palinges, Perrecy-les-Forges, Saint-Aubin-en-Charollais, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Vincent-Bragny, Saint-Romain-sous-Versigny, Sanvignes-les-Mines et Toulon-sur-Arroux, comptant environ 16 000 habitants.

L'activité EPS et EPSMS a été transférée vers la trésorerie de Chalon Hôpitaux au 01/09/2019.

Ressort de compétence 2020 des trésoreries constituant le SGC Charolais Brionnais au 01/01/2021



2 - Ajustement de périmètre

Afin de mettre en cohérence les compétences des SGC avec le schéma départemental de coopération intercommunale, certains ajustements de périmètre sont prévus dans le cadre de la création du SGC du Charolais-Brionnais.

La gestion de l'ensemble des communes des trésoreries de Paray et Digois sera transférée au SGC du Charolais-Brionnais au 01/01/2021. La gestion de l'ensemble des communes des trésoreries de Bourbon-Lancy et Gueugnon sera transférée vers ce même SGC au 01/09/2021.

En revanche, les communes de Chiddes (CC du Clunisois) et de Verosvres (CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais), actuellement gérées par la trésorerie de Charolles, seront transférées vers la trésorerie de Cluny, qui gère ces deux EPCI. Les autres communes du ressort actuel de la trésorerie de Charolles seront transférées vers le SGC du Charolais-Brionnais.

Pour ce qui concerne la trésorerie de Perrecy, 4 communes de son ressort sont membres de la communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme : Marly-sur-Arroux, Saint-Romain-sous-Versigny, Toulon-sur-Arroux, Dompierre-sous-Sanvignes.

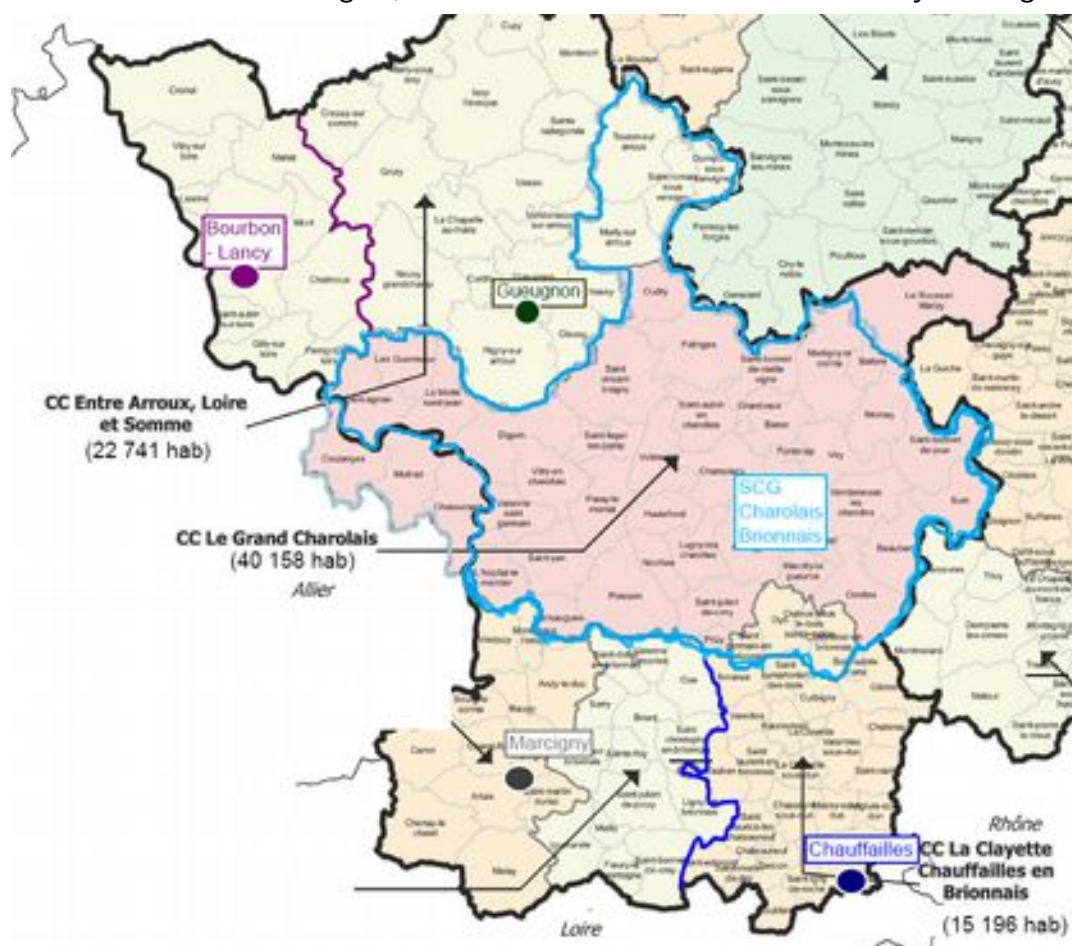
7 communes font partie de la Communauté de Communes du Grand Charolais : Grandvaux, Martigny-le-Comte, Oudry, Palinges, Saint-Aubin-en-Charollais, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Vincent-Bragny.

La gestion de ces 11 communes, représentant 40 % des habitants du ressort de la trésorerie de Perrecy, est donc transférée vers le SGC du Charolais-Brionnais .

Les quatre autres communes (Ciry-le-Noble, Gévelard, Perrecy-les-Forges et Sanvignes-les-Mines), qui représentent 60 % de la population du ressort de la trésorerie de Perrecy, dépendent de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Leur gestion sera donc transférée vers le SGC du Creusot, gérant cet EPCI, au 01/01/2021.

Constitution du SGC Charolais Brionnais au 01/01/2021

22 communes de la Trésorerie de Charolles, 10 communes de la Trésorerie de Paray-le-Monial, 5 communes de la Trésorerie de Digoin, 11 communes de la Trésorerie de Perrecy-les-Forges.



Carte du SGC du Charolais Brionnais au 01/09/2021



Répartition provisoire des compétences pour les communes suivantes

Commune	EPCI	Compétence 2020 (avant NRP)	Compétence 2021		
		Conseil et Gestion	Gestion	Conseil	
				Transitoire	Définitif
Dompierre-sous-Sanvignes	Entre Arroux Loire et Somme (EALS)	T. Perrecy-les-Forges	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'au 01/09/2021	CDL EALS à compter du 01/09/2021
Marly-sur-Arroux	EALS	T. Perrecy-les-Forges	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'au 01/09/2021	CDL EALS à compter du 01/09/2021
Saint Romain-sous-Versigny	EALS	T. Perrecy-les-Forges	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'au 01/09/2021	CDL EALS à compter du 01/09/2021
Toulon-sur-Arroux	EALS	T. Perrecy-les-Forges	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'au 01/09/2021	CDL EALS à compter du 01/09/2021
Dyo	La Clayette Chauffailles en Brionnais	T. Charolles	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'à la fermeture de la Trésorerie de Chauffailles > 2021	CDL La Clayette Chauffailles-en-Brionnais
Colombier-en-Brionnais	La Clayette Chauffailles en Brionnais	T. Charolles	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'à la fermeture de la Trésorerie de Chauffailles > 2021	CDL La Clayette Chauffailles-en-Brionnais
Ouroux-sous-le-Bois	La Clayette Chauffailles en Brionnais	T. Charolles	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'à la fermeture de la Trésorerie de Chauffailles > 2021	CDL La Clayette Chauffailles-en-Brionnais

Saint Germain-en-Brionnais	La Clayette Chauffailles en Brionnais	T. Charolles	SGC Charolais Brionnais	CDL Grand Charolais jusqu'à la fermeture de la Trésorerie de Chauffailles > 2021	CDL La Clayette Chauffailles-en- Brionnais
Le Rousset Marizy	Grand Charolais	T. Montceau	T. Montceau jusqu'à sa fermeture > 2021	CDL Grand Charolais dès le 01/01/2021	

3 - Charges

Les principales charges des trésoreries concernées par la création du SGC du Charolais-Brionnais sont recensées ci-dessous :

Trésorerie de Bourbon-Lancy	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	12 591 675	12 881 124	3 536 692
Nombre de lignes de titres	16 981	16 815	8 091
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	41	38	35
Nombre de lignes de mandats	25 483	25 219	15 661
Nombre de régies	33	32	28

Trésorerie de Charolles	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	7 356 747	7 599 743	2 589 068
Nombre de lignes de titres	11 810	12 350	7 010
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	63	55	53
Nombre de lignes de mandats	18 240	17 062	15 661
Nombre de régies	31	30	26

Trésorerie de Digoïn	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	10 088 588	10 581 969	9 244 213
Nombre de lignes de titres	12 612	13 530	11 958
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	24	24	21
Nombre de lignes de mandats	19 265	21 364	21 052
Nombre de régies	28	26	26

Trésorerie de Gueugnon	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	6 441 950	7 996 846	7 643 956
Nombre de lignes de titres	11 063	11 481	10 259
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	70	57	50
Nombre de lignes de mandats	33 397	31 839	31 280
Nombre de régies	42	42	35

Trésorerie de Paray	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	20 286 525	23 825 556	6 772 415
Nombre de lignes de titres	209 862	186 849	10 278
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	49	37	35
Nombre de lignes de mandats	61 250	59 079	30 193
Nombre de régies	35	36	32

Trésorerie de Perrecy	2017	2018	2019
Recouvrement des produits locaux - montant des PEC (en €)	3 981 760	4 120 441	4 760 729
Nombre de lignes de titres	14 803	15 253	15 587
Nombre de budgets gérés (comptes de gestion à éditer)	49	42	41
Nombre de lignes de mandats	29 131	25 743	25 649
Nombre de régies	39	38	38

4 - Emplois

Les emplois des structures concernées par la création du SGC du Charolais-Brionnais sont répartis comme suit au 01/01/2020 (transferts d'emplois relatifs à la finalisation des trésoreries hospitalières au 01/09/2020 pris en compte) :

Structure	Emploi Idiv	Emploi A	Emploi B	Emploi C	Total
Bourbon-Lancy	1		2	-	3
Charolles		1	1	-	2
Digoin	1		1	-	2
Gueugnon	1		2	1	4
Paray	1		3	-	4
Perrecy		1	1	-	2
Total	4	2	10	1	17

Un emploi d'inspecteur divisionnaire sera attribué au conseiller aux décideurs locaux du Grand Charolais.

Un emploi A sera occupé par le conseiller aux décideurs locaux de la CUCM et un emploi B sera transféré au SGC du Charolais-Brionnais, au vu de la répartition des charges de la trésorerie de Perrecy et de l'équilibre général entre les deux SGC de Charolles et du Creusot.

L'emploi d'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Bourbon-Lancy sera occupé par le conseiller aux décideurs locaux dédié à la communauté de communes entre Arroux Loire et Somme.

Un emploi B de la trésorerie de Gueugnon sera transféré au SIP de Paray dans le cadre du transfert du recouvrement de l'impôt au 01/01/2021.

Ainsi, au 01/01/2021, le SGC du Charolais-Brionnais sera composé de :

Structure	Emploi Idiv comptable	Emploi Idiv	Emploi A	Emploi B	Emploi C	Total
SGC Charolles	1	1	1	9	1	13

Il est précisé que les incidences en matière de ressources humaines seront effectives au 01/09/2021 pour les trésoreries de Bourbon-Lancy et de Gueugnon.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel national des opérations liées au nouveau réseau de proximité est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par M. CHAINTREUIL Directeur adjoint et correspondant NRP.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par la division budget, immobilier, logistique et l'accompagnement des agents par la division RH.

Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires le 6 juin 2019.	6 juin 2019
	Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau	6 juin 2019
	Visites de terrain	Juin et octobre 2019
	Groupes de travail et réunions informelles	29/09/2020
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	25 juin 2020
	Présentation des plans au futur responsable	24/09/2020
	Présentation du projet et des plans aux agents concernés	24/09/2020
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT	20/01/2020
	Présentation du projet en CT	02/07/2020
	Vote en comité technique local	06/01/2020
	Travaux	Dernier trimestre
	Installation des agents	Fin 12/2020- début 2021

2.2 La communication autour du projet

Au plan national

Auprès des personnels concernés	Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents
---------------------------------	--

	aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.
Auprès des instances du dialogue social	Réunions CT au cours du premier semestre 2019 Groupes de travail en septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL, sur le volet RH du nouveau réseau de proximité, sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité. CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 et, en seconde convocation le 3 octobre 2019, afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Au plan local

Auprès des personnels concernés	Mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local où est déposée toute la documentation utile pour les agents. Ouverture d'une boîte fonctionnelle locale nouveaureseau71@dgfip.finances.gouv.f où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre. Services des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent. Message Ulysse local Réunions Visites des structures concernées
Auprès des instances du dialogue social	GT locaux le cas échéant : dates

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

La première version des plans ont été présentés aux agents concernés par la création du SGC du charolais-brionnais

A cette occasion, les agents ont formulé les questions, remarques et observations suivantes concernant les conditions de travail :

- installation des parties guichet et "back office"

2.3 la mobilisation de ressources spécifiques

Pas de mobilisation de ressources spécifiques : mobilisation des équipes techniques notamment (immobilier, logistique) et RH.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Le travail réel

→Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

La création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. Le degré de spécialisation sur les tâches et la ligne hiérarchique sont susceptibles de changer. Par ailleurs, un accueil « de proximité » de même nature que celui offert par les espaces France services devra être proposé dans les SGC (accueil de base et orientation pour les démarches fiscales, SPL et amendes). Cette hypothèse concerne plus particulièrement les SGC « isolés », sans autre structures d'accueil des usagers dans la même commune (SIP, espaces France Services, permanences en Mairie...).

- Relations avec les CDL : les modalités de ces relations seront définies dans la lettre de mission adressée au CDL pour garantir la fluidité de cette relation et éviter que celle-ci se traduise par des travaux supplémentaires pour le SGC : mise en place de réunions régulières, convention ou contrat de service SGC/CDL listant les informations dont chacun a besoin et selon quelle périodicité, réception commune en direction responsable du SCGC avec les les CDL attachés. Par ailleurs un document élaboré par le bureau CL2 B présente les missions assurées en propre par le CDL et celles partagées avec le SGC.

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Bourbon-Lancy *	Mardi – mercredi – jeudi : 8h30 -12h00 / 13h30 - 16h00. Lundi : 13h30 – 16h00 – Vendredi : 8h00 -11h30	Lundi – mardi – jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 -16h00. Mercredi et vendredi : 8h30 – 12h00
Charolles	Lundi – mardi – jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 -16h00. Mercredi et vendredi : 8h30 – 12h00	
Digoin	Du Lundi au vendredi : 8h30 -12h00	
Gueugnon	Mardi et jeudi : 9h00 -12h00 / 14h00 - 16h00. Lundi – mercredi – vendredi : 9h00- 12h00	
Paray	Lundi – mardi – jeudi : 8h30 -12h00 / 13h30 - 16h00. Mercredi et vendredi : 8h30 - 12h00	
Perrecy	Lundi – mardi – jeudi : 9h00 -12h00 / 13h30 - 16h30. Vendredi : 9h00 - 12h00	

*les horaires d'ouverture au public du poste sont susceptibles d'être modifiés fin 2020

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Bourbon-Lancy	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00 fermeture le vendredi après midi	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00
Charolles	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00	
Gueugnon	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00	
Digoin	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00	
Paray	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 - 19H00	

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

Perrecy	07H30 - 09H30 - 11H30 - 14H00 - 16H00 – 19H00 fermeture le vendredi après midi	

→Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Bourbon-Lancy	Pas de solution de restauration collective	Restaurant administratif sur place
Charolles	Restaurant administratif sur place	
Gueugnon	Pas de solution de restauration collective	
Digoin	Pas de solution de restauration collective	
Paray	Pas de solution de restauration collective	
Perrecy	Pas de solution de restauration collective	
Parking		

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Bourbon-Lancy	Places de stationnement	Accès aux places du parking du CFP de Charolles
Charolles	Parking	
Gueugnon	Places de stationnement	
Digoin	Places de stationnement	
Paray	Parking accessible derrière le CFP	
Perrecy	Places de stationnement	
Modification du trajet domicile-travail		

Retirer ces tableaux si la mise en place ne se traduit pas par un changement de résidence administrative pour les agents du SGC.

Tableau des distances kilométriques

Charolles					
Bourbon-Lancy	55				
Gueugnon		32			
Paray			12		
Digoin				26	
Perrecy					23

Impact sur les trajets domicile-travail

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
Bourbon-Lancy	3 agents		
Gueugnon	3 agents	1 agent	
Charolles			2 agents
Paray	4 agents		
Digoin	3 agents		
Perrecy	1 agent	1 agent	

Solutions de mobilité

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Pour tous les parcours	X	

3.2 Les ambiances physiques de travail²

Les ambiances physiques de travail seront celles en partie de la trésorerie actuelle de Charolles et de l'espace occupé par le SIP foncier ainsi que l'antenne du CDIF.

Le plateau principal est suffisamment large pour espacer des blocs de tables droites de 3 agents. Situation à proximité des lumières naturelles.

D'un point de vue thermique, utilisation du RDC pour éviter les écarts plus conséquents sur les autres niveaux, dont le second étage

3.3 Le mobilier, les outils et équipements³

Implantation de perches mobiles, ajout de prises électriques.

Eclairage LED sur l'ensemble de la zone d'implantation.

Utilisation principalement sur les plateaux de nouveaux bureaux droits.

Solutions d'impression actuelles de la trésorerie et du mopieur cadastre sur le plateau. Utilisation ensuite d'un mopieur SIP/SIE .

Conditions de déménagement : pré-aménagement fin 2020. Déménagement effectué par le service logistique de la Direction après réalisation des opérations de clôture de la comptabilité.

Le géomètre sera déplacé provisoirement dans un bureau contigu à l'actuel et les 2 agents du SIP foncier installés au 1^{er} étage à proximité du SIE.

² Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

³ Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
Bourbon-Lancy	-	1	1	1	3
Charolles		1	1	-	2
Digoin ¹	1		2	-	3
Gueugnon	1		1	2	4
Paray	1		3	-	4
Perrecy		1	1	-	2
Total	3	3	9	3	18

Les effectifs à la date de la réorganisation constituent une projection qui prend en compte uniquement les évolutions de personnel certaines :

- 1 C départ à la retraite

4.1 Le dispositif de formation professionnelle

Comme indiqué précédemment la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local, et pour l'accueil de proximité sur des modules courts en cours de création.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Tout agent susceptible de changer d'affectation dans le cadre de la mise en œuvre du SGC peut prétendre dans les conditions habituelles au bénéfice de la prise en charge des frais de changement de résidence, de la prime de restructuration de service et du complément indemnitaire d'accompagnement.

Outre les garanties de rémunération et les mesures d'accompagnement financier décrites ci-dessus, les anciens comptables non repositionnés sur un emploi de chef de SGC, d'adjoint ou de conseiller pourront participer aux mouvements comptables dans les conditions suivantes :

- les comptables de catégorie C1 bénéficieront, comme aujourd'hui dans le cadre des fusions/restructurations, d'une priorité de portée nationale pendant 3 ans pour se repositionner sur un poste comptable de la même catégorie ;
- les comptables de catégorie C2 et C3 bénéficieront d'une priorité nationale pendant 3 ans pour se repositionner sur un poste comptable ou administratif.

Le service RH contactera les agents concernés par cette restructuration pour les accompagner pour l'élaboration de leur fiche de vœux selon leur souhait de suivre ou non la mission

Les agents du poste absorbant conservent leur affectation actuelle, sans démarche de leur part.

Les possibilités de recours au télétravail seront également examinées.

4.3 La prise en compte de situation sociale particulière

Selon signalement.

Prise en compte de l'absence de mobilité d'un agent de la trésorerie de Paray.

ANNEXES

1	Plans existants et projetés
2	DUERP et PAP

Dossier de présentation actualisé au 28/10/2020